

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Touraton, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FONCIER** – Cession à la SCI Lauburu de parcelles sises rue de la Cale.

Monsieur Jacques Zamora, entrepreneur en maçonnerie spécialisé dans la restauration et la réhabilitation du bâti ancien bayonnais, a émis le souhait d'installer définitivement son activité sur le territoire de la commune de Bayonne, et à la recherche d'un site dédié à cet effet, a sollicité la Ville pour lui céder un terrain.

Un accord a été trouvé avec Monsieur Zamora sur la cession de parcelles sises au 7 rue de la Cale dans la zone Saint-Frédéric, cadastrées AN 24 (682 m²) et AN 25 (172 m²) pour une superficie totale de 854 m², la transaction s'effectuant au profit de la SCI Lauburu dont Monsieur Zamora est actionnaire majoritaire.

Le prix de la cession sera de 63 196 € hors taxe, montant compatible avec l'estimation des services fiscaux d'un montant de 74 €/m², en date du 13 janvier 2012. L'ensemble des frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la concrétisation de cette transaction avec la SCI Lauburu ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.